

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Sixième Session ordinaire
24 – 31 janvier 2005
Abuja (NIGERIA)

EX.CL/165(VI)
Add.1

CONFERENCE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES
ASIE-AFRIQUE
(Point proposé par la République d’Afrique du Sud)

CONFERENCE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES ASIE-AFRIQUE

1. La deuxième Conférence des organisations sous-régionales Asie-Afrique (COSRAA II) s'est déroulée à Durban (Afrique du Sud) le 20 août 2004 ; elle a été précédée par la réunion des hauts responsables le 19 août.
2. COSRAA II fait suite à COSRAA I qui fût l'initiative du Président Thabo Mbeki qui, dans son discours au Sommet de ASEAN en novembre 2002 et en sa qualité de Président de l'Union africaine en 2002, demandait aux leaders de ASEAN de coopérer avec l'Afrique dans le domaine du NEPAD ainsi que dans les autres domaines d'intérêt commun. En réponse à cet appel, le Président Megawati Soekarnoputri avait annoncé que l'Indonésie voudrait bien accueillir la première Conférence des organisations sous-régionales Asie-Afrique (COSRAA I) pour coïncider avec le 48^{ème} anniversaire de la conférence Asie-Afrique de 1955 comme plate-forme de coopération entre l'Asie et l'Afrique. Le Président Mbeki s'est félicité de cette déclaration et a promis le soutien de l'Afrique à cette initiative.
3. Au cours de la COSRAA I, les Ministres ont retenu le principe de coopération entre l'Afrique et l'Asie comme étant la première mesure concrète vers la mise en place d'une nouvelle stratégie de partenariat. La Conférence a également reconnu le NEPAD comme étant le programme de l'Afrique pour l'éradication de la pauvreté, le développement socio- économique et la croissance. A cet égard, il a été reconnu que les communautés économiques régionales africaines entre autres, (y compris également COSRAA) ont un rôle primordial à jouer dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD.
4. Comme mesure suivie, COSRAA II s'est sérieusement penchée sur la contribution des organisations sous-régionales Asie-Afrique pour un nouveau partenariat Asie-Afrique, de nouvelles structures de coopération à tous, les niveaux, et la création des domaines de la coopération identifiés par COSRAA I.
5. La Conférence a confirmé trois domaines de coopération, à savoir les domaines politique, économique, et socioculturel. Ces domaines de coopération doivent être développés dans le contexte de la mondialisation et de la coopération intra-régionale. Le nouveau partenariat stratégique doit porter essentiellement sur les domaines pratiques et réalisables où l'initiative peut influencer le processus de façon pragmatique. L'importance des questions relatives à la paix et à la stabilité ainsi que la notion de « la culture de la paix » devant être

un environnement favorable au développement et à la coopération économique ont été également identifiées.

6. Il a été convenu qu'il faudrait organiser tous les quatre ans une conférence au Sommet Asie-Afrique. Les Ministres des Affaires étrangères des pays Asie-Afrique se réuniront une fois tous les deux ans tandis que les Ministres sectoriels, tels que les Ministres de l'agriculture, de la santé, du commerce, des finances, des TIC, etc. se réuniront suivant les besoins. Des groupes de travail des experts ou des comités sectoriels tiendront des réunions suivant les besoins au niveau ministériel et si nécessaire, et lorsqu'il est possible, en marge des réunions techniques programmées dans le souci de réduire les frais et le temps des déplacements en dehors des capitales.
7. Les organisations régionales et sous-régionales devront se réunir sur une base annuelle pour procéder à l'échange des meilleures pratiques avec les partenaires internationaux, les directeurs de projet et les investisseurs. La Commission de l'UA servira de centre principal de coordination pour les Communautés économiques régionales africaines dans ce domaine. Les secrétariats de l'ASEAN et de la SADC auront à coordonner l'organisation de la première réunion des organisations régionales et sous-régionales.
8. A fin de donner l'occasion aux peuples de promouvoir une coopération étroite, des mesures seront prises pour faciliter l'interaction entre les dépositaires de la société civile en Afrique et d'Asie, y compris le secteur des affaires, les représentants de la jeunesse, des femmes, des citoyens, des handicapés, des représentants des organisations culturelles syndicales et professionnelles, des intellectuels, des institutions de réflexion et de recherche.
9. La Conférence a décidé de créer un Sommet du monde des affaires afro-asiatiques qui soit autonome. Ce Sommet sera chargé d'explorer les occasions propres aux affaires, de promouvoir le commerce et l'investissement, de générer les ressources nécessaires et d'identifier les mesures pour renforcer le secteur privé africain. En dehors des contacts bilatéraux entre les hommes d'affaires, le Sommet devra également stimuler l'interaction régionale et institutionnelle dans ces domaines. Par exemple, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement pourront œuvrer ensemble sur des projets de coopération afro-asiatiques.
10. Il a été convenu que lorsqu'il est possible, que les réunions du forum intergouvernemental, celles des organisations sous-régionales ainsi que de peuples à peuples soient conjointement organisées.

11. La Conférence a identifié la nécessité de dégager et d'adapter les initiatives en cours pour la cohésion et pour le bénéfice maximum et aussi pour éviter la duplication tel que NAASP avec TICAD, le Forum Sino-Afrique, la Coopération Inde-Afrique, le Forum Vietnam-Afrique, le Dialogue Langkawi International et l'Initiative du Partenariat Smart. A cet égard, le Sommet du monde des affaires afro-asiatique envisagé doit veiller à ce que les synergies soient exploitées avec les autres fora d'affaires afro-asiatiques existants, y compris ce qui se situe dans le cadre de TICAD.
12. La Conférence a exhorté les commissions économiques régionales des Nations unies pour l'Afrique et l'Asie à fournir le soutien aux gouvernements, aux organisations sous-régionales et aux initiatives pour promouvoir et renforcer la coopération économique sous-régionale entre l'Afrique et l'Asie.
13. Lors de la réunion du groupe de travail ministériel de COSRAA du 24 mars 2004, un certain nombre de documents de travail avaient été préparés et présentés à COSRAA II.
14. La Conférence avait décidé que le Nouveau Partenariat Stratégique Asie-Afrique (NPSAA) soit lancé au cours du Sommet Asie-Afrique qui se tiendra conjointement avec la conférence marquant la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Conférence Asie-Afrique à Bandung, Indonésie en avril 2005.
15. Le Nouveau Partenariat Stratégique Asie-Afrique est un véhicule pouvant permettre au pays des deux régions de coopérer pour leurs bénéfices mutuels et également de promouvoir la paix, la prospérité et le progrès sur les deux continents. La diversité des caractéristiques culturelles et socio-économiques et du développement des pays africains et asiatiques doit être considéré comme le noyau de ce partenariat. Cette coopération permettra aux pays de tirer des leçons de l'expérience des uns et des autres et de relever les défis dans les domaines politique, social, économique et de répondre aux cinq principaux besoins humains de nos peuples qui sont la nourriture, le logement, la santé, l'éducation et l'emploi.

Plan d'action pour 2005

16. Dans le souci de développer et de promouvoir le Nouveau Partenariat Stratégique entre l'Afrique et l'Asie, les organisations sous-régionales des deux continents peuvent prendre une importante mesure pour échanger des meilleures pratiques et expériences dans la solution des problèmes dans les domaines politique, économique et social.

17. Les organisations sous-régionales pourront également élaborer des programmes ou des plans d'action qui soient mutuellement bénéfiques à la coopération inter-régionale.
18. Le partenariat s'évertuera à traduire les idées dans la réalité et orienter l'Asie et l'Afrique vers un avenir meilleur pour leur auto-suffisance collective et le soutien aux partenaires en développement des asiatiques et africains.
19. La Conférence a approuvé la tenue du Sommet Asie-Afrique à Jakarta (Indonésie) le 22 avril 2005 ainsi que la célébration du 60^{ème} anniversaire de la conférence Asie-Afrique de 1955 le 23 avril 2005 à Bandung (Indonésie). Il a été convenu que l'Indonésie et l'Afrique du Sud continuent de coordonner la préparation du Sommet Asie-Afrique de 2005.
20. Le calendrier des réunions préparatoires du Sommet Asie-Afrique se présente comme suit :
 - Réunion du groupe des éminentes personnalités Asie-Afrique : Jakarta, février 2004
 - Réunion des organisations sous-régionales Asie-Afrique : Le Cape, février 2005
 - Réunion de consultation asiatique : Bali, 21 février 2005
 - Réunion de hauts responsables Asie-Afrique : Bali, 22-23 février 2005
 - Réunion de hauts responsables Asie-Afrique : Jakarta, 19-20 avril 2005
 - Réunion ministérielle Asie-Afrique : Jakarta, 21 avril 2005
 - Sommet Asie-Afrique 2005 : Jakarta, 22 avril 2005
 - 60^{ème} anniversaire de la Conférence Asie-Afrique de Bandung de 1955 : Bandung, 23 avril 2005
21. Pour ce qui concerne les activités concernant le sommet Asie-Afrique de 2005 la conférence a retenu :
 - L'organisation d'un sommet des hommes d'affaires Asie-Afrique conjointement avec le sommet de 2005 comme forum de Dialogue et d'interaction entre les gouvernements et les secteurs d'affaires.
 - L'organisation d'un symposium et d'une exposition sur l'énergie renouvelable et la formation « d'une Communauté de l'énergie renouvelable d'Asie et d'Afrique ».
 - L'organisation d'un atelier Asie-Afrique sur le rôle de la femme et de la jeunesse dans le renforcement de la coopération Asie-Afrique. A cet effet les pays participants devront être encouragés à inclure des femmes et des jeunes dans leurs délégations au Sommet.

- L'organisation d'une manifestation culturelle Asie-Afrique ainsi que d'autres activités connexes impliquant les acteurs de la société civile au cours du Sommet.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

Africa/Asia sub-regional organizations conference (Item proposed by the Republic of South Africa)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4425>

Downloaded from African Union Common Repository